#### SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### COMITE SYNDICAL

#### Séance du 15 octobre 2021

#### Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 4 octobre 2021 Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents: Mmes BAUER, DOH, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MORQUE, PETER, REICHHELD, STAATH, WAHL, WALTER, WEIL, WEBER.

Ont donné procuration: Mmes EHRSTEIN, GUILLIER, KERN, KOCHERT, MM. MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, SUCK, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

## OBJET: Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical 26 juin 2021

Pour : 56 Contre: 0

Voix:56

Abstentions: 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

VU le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 26 juin 2021,

**Décision :** Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2021.

Pour extrait conforme

Le Président.

Michael WEBER

# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES **DU NORD - SYCOPARC**

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2021

Le 26 juin 2021 à 9h30 s'est réuni, en présentiel à Rahling, le Comité Syndical du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).

Etaient présents: Mmes DOH, LEDIG, MADELAINE, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration: Mmes GLAD, GUILLIER, MM. HOFFSESS, MORQUE, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER

#### <u>Assistaient également</u>:

Mmes BAYEUR, JACOB-BAUER, RUCH et M. GOETZMANN, SYCOPARC Mme NOSAL, Maire de Rahling M. SCHIELLEIN, Chambre d'Agriculture d'Alsace M. SCHNEIDER, CCI Alsace Eurométropole

#### Etaient également excusés :

Mme BAUER

M. CUILLIER

Mme EHRSTEIN

Mme FRIEDRICH

Mme FUNEL, Collectivité Européenne d'Alsace

M. HILT

M. KLIPFEL

Mme KERN

M. BECK, Trésorier de Bouxwiller

M. GABRIEL. Chambre des Métiers de la Moselle

M. GENTER, CCI de la Moselle

Mme ROCHIGNEUX, Dreal Grand Est

M. SEIBERT, Chambre d'Agriculture de la Moselle

#### Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 19 avril 2021 (transmis par mail)
- 2) Modification statutaire:
  - Substitution du Département du Bas-Rhin par la CEA
  - Communes associées : examen des demandes formulées par les communes d'Uttenhoffen, Gundershoffen, Obersoultzbach et Schmittviller
- 3) Programme LIFE Biocorridors Demande d'avenant pour la prolongation du programme
- 4) Examen périodique de la Réserve de Biosphère Vosges du Nord Transmission du rapport au MAB (Man and the Biosphere) France
- 5) Plan de Paysage Autorisation de dépôt d'un dossier FEDER pour la valorisation de la Traversée du Massif et du GR53
- 6) Projet Alimentaire Territorial Présentation de la gouvernance
- 7) Protocole d'engagement pour le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Saverne Plaine et Plateau
- 8) Liste des emplois

<del>-Création d'un emploi no</del>n permanent (accroissement temporaire d'activité) à temps complet d'attaché territorial pour Accusé de réception en préfecture 667-256700691-20211015-CS1510216554/26F20891-20211015-CS1510216554/26F20891-20211015-CS151021654/26F2081010 de chargé de mission culture Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

- -Création d'un emploi non permanent d'animateur territorial (accroissement temporaire d'activité) pour assurer la mission d'animateur à la Maison de l'Eau et de la Rivière du Donnenbach
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer la mission d'assistant comptable
- 9) Point thématique : présentation de l'appel à projet citoyen
- 10) Divers communication

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres présents. Avant de dresser la liste des pouvoirs, il remercie Mme Marie-Claude NOSAL, Maire de Rahling, pour son accueil et la mise à disposition de la salle.

Mme le Maire accueille chaleureusement les membres du Comité Syndical, souligne les beaux projets actuels du Parc naturel régional des Vosges du Nord avant d'en souhaiter des futurs projets tout aussi beaux.

M. le Président propose d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- -La création d'un emploi permanent Adjoint administratif,
- -La signature du contrat de partenariat 2021-2024 entre le SYCOPARC et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

## 1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 19 avril 2021

Voix: 30 Pour: 30

Contre : 0 Abstentions : 0 Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 19 avril 2021.

<u>Décision</u>: Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 19 avril 2021.

# 2. Modification statutaire

Substitution du Département du Bas-Rhin par la Collectivité européenne d'Alsace

Les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) précisent à l'article 1 que le SYCOPARC compte notamment dans ses membres le département du Bas-Rhin.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour former la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), le département du Bas-Rhin continue à exister en tant que circonscription administrative de l'Etat mais plus en tant que collectivité.

Compte tenu de cette modification, afin d'assurer la sécurité juridique des statuts du SYCOPARC, il convient de procéder à une modification statutaire afin de remplacer le Département du Bas-Rhin par la Collectivité européenne d'Alsace.

Voix : 30 Pour : 30

Contre : 0

Abstentions: 0

**Décision :** Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de procéder à une modification des statuts du SYCOPARC afin de remplacer la collectivité Département du Bas-Rhin par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA),
- de solliciter la nomination de représentants de la CeA pour siéger dans les instances du SYCOPARC.

<u>Communes associées du Parc – Examen des candidatures des communes d'Uttenhoffen, Gundershoffen, Obersoultzbach et Schmittviller</u>

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20211015-CS151021DEL18-DE Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021 Le Comité Syndical du SYCOPARC a créé, par délibération du 8 décembre 2018, un statut de communes associées du Parc. La création de ce statut a été définitivement actée par arrêté préfectoral du 14 mars 2019. Suite à cette décision, des rencontres ont été organisées avec les communes qui avaient manifesté leur intérêt pour être associées au projet porté par le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Dans le prolongement de ces échanges, les communes présentées dans le tableau ci-dessous se sont portées candidates et ont obtenu le statut de communes associées du Parc après décisions du Comité Syndical du 22 juin 2019 et du 4 mars 2020.

COMMUNES ASSOCIEES DU PARC	DEPARTEMENT
Petit-Réderching	MOSELLE
Gros-Réderching	MOSELLE
Voellerdingen	BAS-RHIN
Mulhausen	BAS-RHIN
Uttwiller	BAS-RHIN
Bischholtz	BAS-RHIN
Achen	MOSELLE
Oermingen	BAS-RHIN
Wiesviller	MOSELLE
Woelfling-les-Sarreguemines	MOSELLE
Menchhoffen	BAS-RHIN
Mackwiller	BAS-RHIN
Niedersoultzbach	BAS-RHIN
Schillersdorf	BAS-RHIN
Mietesheim	BAS-RHIN
Berg	BAS-RHIN
Drulingen	BAS-RHIN

Plus récemment, les communes de UTTENHOFFEN, GUNDERSHOFFEN, OBERSOULTZBACH et SCHMITTVILLER ont émis le souhait de devenir communes associées du Parc. M. le Président précise que ces communes touchent le périmètre du Parc.

Le Comité Syndical est invité à se positionner sur ces nouvelles candidatures.

Voix: 30

Pour: 30

Contre : 0
Abstentions : 0

**Décision :** Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide après examen des candidatures :

- d'attribuer le statut de communes associées du Parc aux communes de :
  - > Uttenhoffen
  - > Gundershoffen
  - > Obersoultzbach
  - > Schmittviller
- d'autoriser M. le Président à signer, avec l'ensemble des communes associées du Parc, la convention cadre de partenariat,
- d'autoriser M. le Président à mettre en place et à signer des conventions thématiques spécifiques avec les communes associées concernées,
- d'autoriser M. le Président à inscrire les communes précitées dans l'annexe 5 des statuts du SYCOPARC,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

# 3. <u>Programme LIFE Biocorridors – Demande d'avenant pour la prolongation du</u> programme

Avant d'expliquer le contexte, M. WEIL informe que l'avenant proposé porte uniquement sur une prolongation des délais de réalisation des opérations sur les cours d'eau. Le timing actuel de réalisation des délais de réalisation des des de réalisation des délais de réalisation des des de réalisation de l'année de réalisation de l'année de réalisation de réali

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-2027019-5-51510210E118-DE Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021

Une demande de prolongation d'un an des travaux n'empêche pas le SYCOPARC de clôturer le programme avant fin 2022, elle permettrait néanmoins de prendre le temps de finaliser dans de bonnes conditions.

Le principe du report des opérations cours d'eau a été évoqué et validé de manière non officielle avec le BE jouant le rôle d'intermédiaire entre le Parc et la Commission Européenne. Le Bezirksverband validera officiellement son accord en septembre (validation de principe ok).

#### Contexte:

Le SYCOPARC a déposé auprès de la Commission Européenne (Abréviation 'CE'), dans le cadre de l'appel à projet LIFE Nature 2014, le projet LIFE Biocorridors « Cross-border corridors : demonstrating a transboundary ecological network - LIFE14NAT/FR/000290 » afin de préserver, rétablir les grandes continuités écologiques dans un contexte transfrontalier.

Ce projet a été validé et retenu par la Commission Européenne en date du 10 décembre 2015 et a débuté le 1er février 2016 pour une durée de 4 ans et 3 mois et pour un montant initial d'environ 3,6 millions d'euros. Il se traduit dans un document de cadrage général appelé 'Grant agreement' signé par les parties ('Grant Agreement': Abréviation 'g.a.').

#### Objectifs/évolutions :

L'objectif du projet est le rétablissement de corridors écologiques transfrontaliers, que ce soit dans des milieux ouverts, forestiers ou aquatiques dans la Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT).

Le projet comprend 26 actions dont les actions préparatoires (A), d'acquisition et compensation (B), les actions concrètes de restauration (C), de suivi et monitoring (D), de communication (E) et de gestion du projet (F).

Le projet a bénéficié d'une première prolongation de 19 mois, demandée en date du 10 décembre 2019 et validée par la CE le 16 avril 2020, permettant notamment la finalisation des opérations sur les cours d'eau et leur mise en défens. Après accord de Neemo et de la CE, la fin officielle du projet a été portée au 31 décembre 2021.

Cette prolongation induit de fait le report de certaines actions liées à la fin du programme (séminaire de restitution, plan « après LIFE », suivis post-travaux, ...) mais aussi d'en peaufiner certaines (film documentaire, affinement des opérations de plantations, élaboration des brochures et documents, ...).

#### Un calendrier contraint :

Le programme a connu des évolutions majeures, notamment sur les opérations en milieu aquatique, permettant d'aller au-delà des objectifs initialement prévus. Les conséguences directes de ces évolutions impactent de fait le calendrier mais aussi la maquette financière initiale.

La donnée « temps calendaire » est importante pour les opérations en milieu aquatique de par la typicité des travaux et des périodes d'interventions possibles mais limitées (saisonnalité de certaines interventions).

Un calendrier très optimiste, ne permettant pas d'absorber d'éventuels aléas (climatiques, financiers et techniques ou politiques), est en place afin de faire le maximum pour finaliser les opérations avant la fin officielle du programme prévue pour décembre 2021. Ce calendrier est néanmoins très difficile à tenir et reste très incertain.

Après échange avec la commission, au regard du contexte lié à la crise sanitaire et au redimensionnement du programme, un avenant de prolongation ne concernant que les opérations en milieu aquatique et celles en découlant directement (mesures et suivis par exemple) peut être envisagé. La demande d'avenant devra être formulée au moins 3 mois avant la fin du projet soit en septembre 2021.

Si un report de 12 mois est demandé, il sera possible de clôturer le projet plus tôt qu'alors anticipé. Concrètement, si un report est demandé jusqu'à décembre 2022, une clôture peut avoir lieu au courant de l'année 2022.

#### Nota:

Le sujet a été abordé avec Neemo, interface entre le PNRVN et la CE afin d'étudier cette hypothèse et poser les premiers jalons.

Un accord de principe a été donné en invoquant plusieurs raisons (évolution/redimensionnement positif des objectifs des opérations, difficultés rencontrées sur certaines opérations, contexte sanitaire et économique complexe, ...). Le cabinet d'audit appuiera notre demande si elle devait se faire.

## Conséquences de la demande de prolongation Pour le SYCOPARC

#### Technique:

- Le SYCOPARC devra construire l'argumentaire valable auprès de la Commission Européenne pour expliquer les motivations et raisons de cette demande. Cette demande ne concernera que les opérations sur les cours d'eau et les opérations connexes.
- Il s'agira d'expliquer quelles opérations sont décalées dans le temps, les options envisagées et les solutions mises en œuvre.
- Engager les actions dans le laps de temps modifié.

#### Financier:

- Le règlement final de la Commission Européenne n'intervient qu'à la remise du rapport final (dans un délai de 3 mois après analyse et questionnement éventuel). Dans l'optique d'une prolongation, le règlement final est reporté d'autant que précisé dans l'avenant. Pendant ce laps de temps et ce délai occasionné, le SYCOPARC devra supporter l'avance de trésorerie éventuellement occasionnée.
- L'équipe technique ou les personnes en charge de mener les actions prévues ont un coût qui devra être porté par le SYCOPARC.
- De même que le point précédent, le coût de l'équipe en charge de la rédaction finale du rapport devra être supporté par le SYCOPARC.
- Au vu du délai occasionné, la Commission Européenne demandera la rédaction d'un rapport de parcours supplémentaire (Progress ou Mid-Term).

#### Pour le BEZIRKSVERBAND RHEINLANDPFALZ

Nota : Un avenant de prolongation est valable pour l'ensemble du projet. Aussi, le délai demandé par le bénéficiaire principal impacte la totalité du projet et les deux bénéficiaires.

#### Technique:

- Aucune incidence technique sur les actions menées du côté allemand du projet.
- Les actions suivent leur cours et l'engagement pris dans les divers documents signés avec la Commission Européenne ou le SYCOPARC restent valables.

#### Financier:

• Comme pour le SYCOPARC. Le règlement final de la Commission Européenne n'intervient qu'à la remise

Accusé de réception en préfecture du rapport final (dans un délai de 3 mois après analyse et questionnement éventuel). Dans l'optique d'une 
067-256700691-20211015-CS151021DE 18-DE par le de télétransmission : 20/10/2010 point de la commission : 20/10/2021 per la commis

- et ce délai occasionné, le BEZIRKSVERBAND RHEINLANDPFALZ devra supporter aussi l'avance de trésorerie éventuellement occasionnée.
- Supporter financièrement (selon les interrogations de la Commission Européenne vis-à-vis du reporting allemand) une personne en capacité de répondre aux questions éventuelles ou demandes de précisions de certains points.

## Calendrier lié au report :

- Décision officielle (Exécutif puis Comité Syndical) Juin 2021
- Information et décision du partenaire allemand Septembre 2021
- Rédaction de l'avenant Juillet-août 2021
- Soumission à Neemo Septembre 2021
- Intégration au niveau de la plateforme de la CE Septembre 2021
- Soumission à la CE Septembre 2021
- Retour effectif de l'UE environ 2 mois

M. WEBER rappelle qu'un report des délais avait déjà été demandé pour ce dossier mené en coopération avec le Bezirksverband Rheinlandpfalz et qui concerne les actions françaises. M. WEBER invite l'assemblée à se rendre à Niedersteinbach pour voir les travaux effectués à l'hôtel-restaurant Au Cheval Blanc. Un autre projet en cours est celui de la Nonnenhardt à Langensoultzbach. La prolongation du programme permettrait de mener les actions jusqu'au bout.

Mme MARAJO-GUTHMULLER salue le travail réalisé par Marie L'HOSPITALIER sur l'expertise et la médiation. Le côté pédagogique est très important et les retours sont très positifs malgré un certain nombre d'imprévus. M. WEBER rajoute qu'en cas d'imprévus, le Parc est rarement mis en cause.

A la question de M. HUBERT qui souhaite savoir si cette demande de prolongation a des chances d'aboutir, M. WEBER répond que les services de Bruxelles auraient donné un accord non officiel de principe.

Voix: 30 Pour: 30

Contre: 0 Abstentions: 0 **Décision :** Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Président à déposer, auprès de la commission européenne, une demande de prorogation du programme LIFE d'une durée complémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022.
- d'autoriser M. le Président à solliciter les financements complémentaires induits par cette prolongation auprès des cofinanceurs du projet,
- d'autoriser M. le Président à réaliser l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la prolongation du programme.
- d'autoriser M. le Président à inscrire les crédits supplémentaires nécessaires à la finalisation du programme aux budgets des exercices concernés.

# 4. Examen périodique de la Réserve de Biosphère Vosges du Nord – Transmission du rapport au MAB (Man and the Biosphere) France

La proposition des délibérations présentée vise uniquement à autoriser la transmission des rapports d'évaluation aux instances de l'UNESCO.

Mme JACOB-BAUER rappelle qu'en 1989 le PNR des Vosges du Nord devient Réserve de biosphère. L'UNESCO recommande l'établissement d'un partenariat avec un Parc allemand pour une gestion concertée de la réserve. En 1992, le Parc allemand du Pfälzerwald devient à son tour Réserve de biosphère.

Les actions transfrontalières commencent véritablement à partir de 1993. En 1998, un accord de Accusé de réception en préfecture de la disconne de Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021

l'UNESCO octroie une reconnaissance officielle comme Réserve de biosphère transfrontière (RBT).

En 2010, un premier examen périodique avait prorogé le classement en Réserve de biosphère transfrontalière jusqu'en 2021, nous sommes donc aujourd'hui à nouveau en phase d'examen périodique.

L'examen périodique constitue un événement important dans la vie d'une réserve de biosphère. Il permet de revisiter, tous les dix ans, le fonctionnement, le zonage, la taille de la réserve de biosphère ainsi que l'implication des populations y résidant.

M. WEBER précise qu'il existe trois examens périodiques liés au fait que, dans le droit allemand, les critères pour être Réserve de biosphère sont plus exigeants qu'en France :

- -Réserve de Biosphère des Vosges du Nord,
- -Réserve de Biosphère du Pfälzerwald,
- -Réserve de Biosphère Transfrontière Vosges du Nord Pfälzerwald.

#### Calendrier de la révision

26/11/2019	Comité de coordination RBT - Cleebourg : lancement officiel de l'examen
	périodique de la RBT avec présence des comités MAB
12/2019	Lettres officielles de lancement de l'évaluation périodique de la RBT pour les
	MAB
2020	Finalisation des questionnaires RBVN et RBT
09/2020	Séminaire équipe RBT, relecture du questionnaire RBT
1/11/2020	Transmission électronique du « projet de rapport conjoint RBT » aux MAB +
	projet de rapport RB Vosges du Nord
12/2020	Soumission des dossiers au Comité scientifique du PNRVN
04/2021	Evaluation intermédiaire dossier RB Vosges du Nord
04/2021	EVA1 Meeting RBT : évaluation intermédiaire dossier RBT
12/2020 à 04/2021	Finalisation du rapport en lien avec les comités MAB
31/04/2021	Transmission du questionnaire d'examen RBT
31/06/2021	Transmission du questionnaire d'examen RB Vosges du Nord
31/01/2021	DEAD LINE transmission dossier à l'UNESCO par le MAB France
30/09/2021	DEAD LINE transmission dossier à l'UNESCO par les MAB
02 ou 03 /2022	Présentation au comité MAB france
06/2022	Présentation au CIC (Conseil international de coordination du programme
	MAB)

Le comité de coordination transfrontalier, organisé le 18 février 2021, a validé la procédure et les dossiers. et plusieurs comités de direction, séances de travail des coordinateurs de la RBT et un séminaire d'équipes transfrontalières ont permis de finaliser les deux dossiers en vue d'une première évaluation par les comités MAB nationaux en février 2021.

Lors de ces séances, la qualité de l'action de la RBT a été unanimement reconnue. De nombreuses questions ont toutefois été posées, ainsi que des demandes d'éclaircissements ou d'ajouts : composition du zonage français, mise à jour de la carte des espaces naturels protégés, précisions sur la recherche scientifique et le comité scientifique, demande de précisions sur les travaux quant à la gestion forestière et notamment sur les placettes forestières, problématique climatique, détails sur le protocole d'accord entre la partie française et allemande, quelles raisons de la différence entre les dynamiques de population entre les deux côtés de la frontière, pressions sur le projet Dark Sky côté allemand, etc ...

davantage sur son travail.

Suite à ces demandes et remarques, les deux rapports ont été révisés et sont prêts pour un envoi officiel en vue d'une instruction et d'une transmission aux instances de l'UNESCO.

Ces examens doivent mener à la reconduction, en 2022, des deux classements UNESCO par le principal organe directeur du programme MAB, le Conseil international de coordination du programme MAB.

Le Comité Syndical est amené à se prononcer sur la transmission officielle des deux rapports annexés aux instances de l'UNESCO.

M. WEBER raioute qu'il existe un certain nombre de Réserves de Biosphère autour du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord : par exemple la Bliesgau et bientôt celle du Pays de Sarrebourg (actuellement en création).

Suite à l'interrogation de M. FRAIN sur le terme « dark sky », M. WEBER répond qu'il s'agit de la pollution lumineuse, de l'extinction de luminaires durant la nuit. Mme JACOB-BAUER rajoute que ce sujet est du ressort des PETR et des communautés de communes. En Allemagne, le projet Dark Sky recense les points les plus lumineux, les plus négatifs sur le territoire et accompagne les communes vers des changements de points lumineux et la réduction de l'éclairage nocturne.

**Décision :** Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Président à transmettre les rapports annexés aux instances de l'UNESCO afin de poursuivre la procédure d'examen périodique de la Réserve de biosphère Vosges du Nord et de la Réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord - Pfälzerwald,
- d'autoriser M. le Président à engager l'ensemble des actions et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'évaluation de la réserve de Biosphère Vosges du Nord et de la réserve de Biosphère transfrontière Vosges du Nord – Pfälzerwald

# 5. Plan de paysage – Autorisation de dépôt d'un dossier FEDER pour la valorisation de la Traversée du Massif et du GR 53

Avant d'aborder le sujet à l'ordre du jour, M. WAHL rappelle que la veille s'est tenue l'inauguration de l'exposition du FRAC Lorraine « Un pas de côté » entre le château de Fleckenstein et Obersteinbach.

Pour revenir à l'ordre du jour, M. WAHL précise qu'il s'agit pour l'instant de proposer une délibération de principe actant le rôle de centralisateur et d'intermédiaire du SYCOPARC pour la constitution d'un dossier de demande de financement auprès du FEDER.

Les discussions sont en cours avec la Région Grand Est et le Massif des Vosges afin de clarifier le périmètre du dossier à déposer pour un financement FEDER. En effet, les différents plans de relance en cours permettraient de financer à très court terme certains projets initialement intégrés au dossier FEDER. Les prochaines semaines devraient permettre d'y voir plus clair avec pour objectif de déposer un dossier finalisé à l'automne.

Afin de vérifier la faisabilité de ce financement et de positionner le SYCOPARC en qualité de potentiel bénéficiaire futur de crédits FEDER, une lettre d'intention présentant les grandes orientations du projet ainsi qu'un budget estimatif a été adressée à la Région Grand Est, autorité de gestion du programme FEDER.

Dans le prolongement de cette première étape, une discussion a été engagée avec l'autorité de gestion qui

Voix: 30 Pour : 30

Contre: 0

Abstentions: 0

a confirmé la possibilité d'un financement FEDER. En parallèle, le SYCOPARC a engagé un échange avec Accusé de réception elegéracteurs locaux (notamment les EPCI) pour faire remonter les projets du territoire susceptibles de 067-256700691-20211015-C\$151021DEL18-DE Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021

s'intégrer dans la dynamique du Plan de Paysage, en vue de la constitution d'un dossier de demande de financement FEDER commun.

Les discussions avec les financeurs sont en cours afin d'identifier les actions à intégrer dans le dossier de demande de financement qui sera finalisé à l'automne.

A ce stade et pour poursuivre le travail engagé, le Comité Syndical est amené à se positionner sur la possibilité, pour le Parc, de constituer un dossier de candidature commun de financement au titre du FEDER Massif, en vue de la mise en œuvre d'actions allant dans le sens du Plan de Paysage.

Il est à préciser que dans cette démarche le SYCOPARC jouera uniquement le rôle d'intermédiaire avec l'autorité de gestion du FEDER. Par conséquent, les co-bénéficiaires des financements continueront à assurer la maîtrise d'ouvrage et à être responsables des opérations qu'ils ont programmées dans le cadre du dossier commun.

A la demande de M. HUBERT concernant l'intérêt du SYCOPARC à jouer le rôle d'intermédiaire, M. WEBER précise que l'Etat nous a sollicités d'une part parce qu'il s'agit de fonds européens, et d'autre part parce que l'Etat, à travers le Massif des Vosges, met toute sa confiance dans la coordination du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Il est important pour le SYCOPARC d'être cet intermédiaire entre les différents interlocuteurs afin qu'il y ait une cohérence sur l'ensemble des projets menés.

Mme JACOB-BAUER rajoute qu'avec le plan de relance « Avenir Montagne », l'Etat propose un accompagnement en ingénierie de projets montés sur notre territoire.

En réponse à la demande de M. HUBERT, Mme JACOB-BAUER précise que le SYCOPARC a contacté les communautés de communes de son territoire qui ont fait remonter leurs projets. M. WEBER rajoute que les fonds du Massif des Vosges sont sous utilisés dans les Vosges du Nord.

M. BERRON énonce que, suite à ces fonds de relance, un certain nombre de projets fléchés par le FEDER pourraient être repris par le Massif des Vosges, à travers le plan de relance.

M. WAHL souligne la chance du SYCOPARC de démultiplier les actions sur le GR 53 même si quelques écarts sont nécessaires pour réaliser nos projets.

Il ne sera pas possible de rajouter des projets sur le FEDER, mais sur le Plan « Avenir Montagne », ou ultérieurement sur la convention de massif.

Voix : 30 Pour : 30

Contre : 0
Abstentions : 0

<u>**Décision**</u>: Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Président à poursuivre les travaux de formalisation d'un projet piloté par le SYCOPARC, associant d'autres acteurs du territoire autour de la thématique du Plan de Paysage, en vue de déposer une demande de financement au titre du programme FEDER 2021-2027.
- d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires au dépôt d'un dossier de candidature.

# 6. Projet Alimentaire Territorial – Présentation de la gouvernance

M. WEBER informe que la délibération proposée vise à créer une commission « Transition agroécologique et alimentaire » pour accompagner l'ensemble des réflexions relatives au Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Il rappelle que le Parc, le PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Syndicat Mixte de Accusé de réception l'Arrendissement de Sarrequemines se sont engagés en 2018 dans un projet commun de Projet 067-256700691-20211015-CS151021DEL18-DE

Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021 Alimentaire Territorial (PAT).

Un PAT est, à l'image de la charte du Parc, un projet de territoire pour « bien produire, bien manger ». Il est partagé et porté par les acteurs locaux : structures institutionnelles, professionnelles et associations de l'agriculture et de l'alimentation, habitants.

Cette vision commune se décline en actions opérationnelles et en expérimentations dans le but d'impulser des dynamiques multi-acteurs pour la reterritorialisation de l'alimentation et la résilience agricole, et de mettre en place une instance de gouvernance pour la vie du PAT.

La phase de concertation du projet a été lancée en décembre 2020 et se déroulera jusqu'à la fin de l'été 2021. Suivra ensuite la phase de mise en œuvre du plan d'actions. Une gouvernance du projet avait été mise en place pour les phases d'élaboration et de concertation mais aussi pour assurer la bonne mise en œuvre des actions sur le territoire et favoriser la plus grande appropriation possible, il est important que le PAT puisse se doter d'une gouvernance propre.

Afin d'accompagner la démarche au niveau du Parc, il est proposé au Comité Syndical de créer la commission « Transition agroécologique et alimentaire » qui constituerait un organe stratégique associé à toutes les réflexions. Un premier temps de rencontre se déroulerait le 9 juillet à Petersbach à 9h30. Ce groupe de travail travaillera sur les différentes composantes de la gouvernance, leurs articulations et leurs différents rôles.

Mme BAYEUR informe que la concertation n'a eu lieu vraiment qu'au mois de mars et qu'aujourd'hui nous sommes dans la phase de définition des actions que nous (le territoire de projet PAT) souhaiterions porter.

Proposition est faite au Comité Syndical de créer la Commission « Transition agroécologique et alimentaire du PNRVN » :

- -Constitution de cette commission à main levée : volontariat et élus motivés sur la question de la transition agricole et alimentaire.
- -Cette commission devient un organe stratégique associé à toutes réflexions / projets en lien avec les questions agricoles et alimentation,
- -Participation au groupe de travail gouvernance propre du PAT : le vendredi 9 juillet à Petersbach à 9h30 (invitations élargies aux acteurs de la chaîne de l'alimentation qui souhaitent s'investir dans le PAT, et aux élus des autres structures porteuses de l'élaboration du PAT).
- M. WEBER remercie Mme BAYEUR pour cette présentation et liste les personnes souhaitant faire partie de cette commission :
  - -Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie / Collectivité européenne d'Alsace
  - -M. REICHHELD Patrick / Conseil Départemental de la Moselle
  - -M. SCHIELLEIN Paul / Chambre d'Agriculture d'Alsace
  - -M. SEIBERT Philippe / Chambre d'Agriculture de la Moselle
  - -M. SUCK David / Communauté de Communes du Pays de Bitche
  - -M. WEIL Serge / Vice-Président du SYCOPARC
- M. SCHIELLEIN souhaite informer l'assemblée de la création de SOLAAL Grand Est (SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires), association qui facilite les échanges d'excédents de production agricole vers l'humanitaire. M. SCHIELLEIN en est le vice-président.

Décision: Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide:

Accusé de réception er des réception er des récer une commission thé matique Transition agro écologique et alimentaire,
Date de télétransmission: 20/10/2021
Contret de réception préfecture: 20/10/2021
Abstentions: 0

- de désigner M. Paul Schiellein, Mme Nathalie Marajo-Guthmuller, M. Serge Weil, M. David Suck et M. Philippe SEIBERT pour siéger dans cette commission.
- d'associer à cette commission l'ensemble des acteurs et élus du territoire intéressés par la démarche.

# 7. <u>Protocole d'engagement pour le Pacte Territorial de Relance et de Transition</u> Ecologique du Pays de Saverne Plaine et Plateau

M. WEBER rappelle que le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) est une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menées conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Elle est issue de la convergence du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil Régional.

Les PTRTE incarnent le **partenariat de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires** (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- La circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national.
- La délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est,
- L'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n° 20SP-2065) et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

Dès l'annonce de la mise en œuvre au niveau national des CRTE, les présidents du PETR, du SYCOPARC, de la CC d'Alsace Bossue, de la CC de Hanau-La Petite Pierre et de la CC du Pays de Saverne se sont accordés pour retenir le périmètre du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau comme cadre de la contractualisation, avec un volet coopération avec les territoires voisins animé par le SYCOPARC. Cette demande a été entendue par les services de l'Etat.

Dans le prolongement de cette décision, une série de réunions techniques ou à destination des élus a permis de formaliser un premier protocole d'engagement pour le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Le protocole d'engagement initialise le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) du Pays de Saverne Plaine et Plateau. Il pose un cadre général à la coopération, notamment en définissant le périmètre et présentant la stratégie du territoire issue de la Charte du PNR, du Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT et du PCAET. Il identifie une première liste de projets structurants à accompagner dans le cadre de la démarche de pacte. Il sera complété au second semestre 2021 à l'issue de la démarche d'accompagnement à la structuration proposée par la Région Grand Est, dans laquelle sont engagés les signataires.

Bien que ni la Région Grand Est, ni la Collectivité européenne d'Alsace ne pourront délibérer sur ce PTRTE avant la rentrée 2021, il est proposé que le niveau territorial (PETR, SYCOPARC, 3 Communautés de communes) délibère sur le protocole d'engagement sans attendre. Ceci permettra de répondre à OG7-256700691-2021 lo section de communes du Premier Ministre du 20 novembre 2020 que « tous les territoires puissent Date de télétransmission 2010/2021

Date de réception préfecture : 20/10/2021

être couverts par un CRTE, signé ou sur le point de l'être, d'ici le 30 juin 2021. »

Le Comité Syndical est appelé à prendre connaissance du protocole d'engagement et à délibérer sur la validité des orientations présentées.

M. MICHEL fait part de sa crainte que les dépôts des projets au plan de relance soient ralentis à travers le PTRTE et que les aides visées ne soient pas obtenues.

M. GOETZMANN précise que le PTRTE est un projet de gouvernance et non pas un projet financier et que les crédits sont déjà mobilisables, malgré les délais très courts.

Mme JACOB-BAUER souligne que les projets déposés sont des projets sur lesquels les communautés de communes ont déjà travaillé avec le SYCOPARC, tels que le tourisme durable, l'économie bois, les ressources locales...

<u>Décision</u>: Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide:

- d'approuver l'engagement du SYCOPARC dans la démarche de Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique.
- de reconnaître le rôle d'animateur du SYCOPARC dans la coopération entre les différents PTRTE du territoire des Vosges du Nord.
- de valider l'état d'avancement de la démarche et le protocole d'engagement pour Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique Pays de Saverne Plaine et Plateau,
- d'autoriser M. le Président à signer le protocole d'engagement pour le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

# 8. Liste des emplois

Création d'un emploi non permanent (accroissement temporaire d'activité) à temps complet d'attaché territorial pour assurer la mission de chargé de mission culture

M. le Président expose que, dans le cadre de son programme d'actions, le SYCOPARC assure, via son chargé de mission culture, la mise en oeuvre du programme Eveil des Sens ainsi qu'une démarche d'animation et de renforcement du réseau des musées et sites patrimoniaux du territoire des Vosges du Nord.

Le chargé de mission référent sur ce dossier a été accidenté et n'est pour le moment pas en mesure de reprendre son poste. Afin d'assurer une certaine continuité dans la mise en œuvre du projet, il convient de créer un emploi non permanent d'une durée de 6 mois pour assurer la fonction de chargé de mission culture.

**Décision :** Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi non permanent, à temps complet, d'attaché territorial afin d'assurer la fonction de chargé de mission culture,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'attaché territorial,

Accusé de réception le le crécisé que les crédits sont inscrits au budget principal du SYCOPARC.

Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021

Voix: 30 Pour : 30

Voix: 30

Pour : 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Création d'un emploi non permanent d'animateur territorial (accroissement temporaire d'activité) pour assurer la mission d'animateur nature à la Maison de l'Eau et de la Rivière

M. WEBER annonce que l'animateur non permanent de la Maison de l'Eau et de la Rivière a récemment informé le SYCOPARC de sa décision de ne pas renouveler son contrat à compter de septembre 2021.

Etant donné l'activité de la MER, afin de pouvoir répondre aux nombreuses interventions planifiées, il s'avère nécessaire de procéder au renouvellement du poste à temps complet pour une durée d'un an.

#### **Décision :** Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi non permanent, à temps complet, d'animateur afin d'assurer la fonction d'animateur nature à la Maison de l'Eau et de la Rivière,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'animateur.

Il est précisé que les crédits de 2021 sont inscrits au budget de la Maison de l'Eau et de la Rivière.

## Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour assurer la mission d'assistant comptable

M. le Président rappelle qu'en 2021 le SYCOPARC a procédé au recrutement d'un agent pour une durée initiale de 6 mois afin d'assurer la mission d'assistant comptable. L'agent est actuellement recruté dans le cadre d'une disponibilité pour convenance personnelle sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe. L'agent est titulaire, dans sa collectivité d'origine, du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe. Afin de pouvoir procéder à la titularisation de l'agent, il convient de créer un emploi permanent correspondant au grade de l'agent.

#### **Décision :** Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi permanent, à temps complet, d'adjoint administratif principal de 2ème classe afin d'assurer la fonction d'assistant comptable.
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 - 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint administratif principal de 2ème classe. Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget principal du SYCOPARC.

#### Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal territorial de 1ère classe

M. le Président fait part que le SYCOPARC a été informé par un de ses agents d'une forte probabilité de réduction prochaine de sa quotité de travail du fait de nouvelles fonctions.

Cette diminution du temps de travail de l'agent engendrerait, en l'absence de remplacement, des difficultés dans le fonctionnement de la structure. En prévision et en l'absence de Comité Syndical avant octobre, il est proposé au Comité Syndical de créer par anticipation un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial de 1ère classe et de procéder au recrutement uniquement en cas de confirmation d'une diminution de la quotité de travail de l'agent concerné.

Pour : 30 Contre: 0

Voix: 30

Pour: 30

Contre : 0

Abstentions: 0

Voix: 30

Abstentions: 0

Pour: 30 Contre: 0 Abstentions: 0

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20211015-CS151021DEL18-DE <del>Date de télétrans</del>mission : 20/10/2021 VoPete) de réception préfecture : 20/10/2021

**Décision :** Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi permanent, à temps complet, d'adjoint administratif principal de 1ére classe.
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint administratif principal de 1ére classe.

## 9. Point thématique : présentation de l'appel à projet citoyen

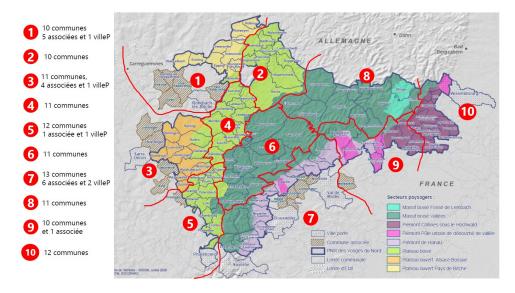
Soucieux d'alimenter un débat permanent au sein du territoire et de partager un maximum le projet de développement prévu par la charte du Parc, le SYCOPARC souhaite renforcer son ancrage territorial en s'appuyant davantage sur ses délégués.

M. WAHL souligne que cette action est en cours depuis plusieurs mois déjà et qu'elle a pour objectif de permettre à tous les délégués des communes du Parc de disposer d'une connaissance accrue du territoire.

Lors de la dernière Assemblée générale des délégués du Parc, ces derniers ont fait part de leur volonté d'être plus impliqués et actifs dans le projet de Parc. Ils ont notamment fait remonter leurs souhaits :

- De pouvoir disposer d'une connaissance accrue du projet de territoire et des actions qui en découlent,
- De pouvoir participer aux rencontres et formations proposées,
- De favoriser l'échange et la circulation de l'information entre le Parc et la commune,
- De faire remonter les initiatives communales et celles des habitants.

Pour favoriser ce dialogue permanent avec les délégués communaux, un découpage territorial par secteur paysager a été approuvé : il favorise la proximité (environ 12 communes par secteur) et l'interaction entre les élus de différents territoires administratifs.



En cohérence avec le projet de territoire à travers la mesure 1.4.2 « instaurer le débat permanent », une première série de réunions de secteur avec les délégués a permis de présenter les premières orientations d'un appel à projet (co-construit avec un groupe de 11 délégués volontaires) opérationnel à la rentrée

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20211015-CS151021DEL18-DE Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021

En parallèle, pour faciliter l'implication locale et outiller les délégués sur la guestion et les processus participatifs, une formation en 3 sessions a été proposée entre avril et juin. Co-animée par le Parc et Olivier Terrien (élu à Brumath et chef de projet « participation citoyenne au Conseil de l'Europe), elle a regroupé près de 30 élus communaux.

M. WAHL informe qu'un appel à projet citoyen va être lancé. Il est à destination des associations, des collectifs, des particuliers dans le cadre d'une action collective (groupes d'amis, voisins...), des structures sociales et culturelles de la commune.

Son objectif principal est de favoriser de nouvelles rencontres, de renforcer les liens et la dynamique sociale, d'intégrer tous types de publics à travers des actions nouvelles participant au bien-être de tous.

Les délégués du Parc s'investissent, avec l'appui d'un technicien du Parc, dans :

- La mise en place du dispositif,
- La promotion de l'action dans sa commune.
- L'accompagnement des initiatives de sa commune.

## Le cadre général de l'appel à projet :

- Permettre, dans la mesure du possible, l'émergence d'au moins 1 projet par secteur,
- Ouvert à l'ensemble des communes adhérentes au Parc naturel régional des Vosges du Nord.
- Appui technique et financier du Parc : aide maximale de 1.200 € (budget total de 14.000 €) qui ne finance pas le temps de travail des bénévoles ou des salariés du porteur de projet,
- Un jury constitué d'élus et de techniciens est souverain sur le choix des projets,
- Des critères de dynamique du projet, de mobilisation des publics éloignés, d'originalité et de capacité de transfert sur le territoire,
- Une convention signée avec le porteur de projet (rôle des délégués, calendrier de réalisation, aides technique et financière, bilan et évaluation, communication...),
- Si l'action devait déboucher sur un projet de plus grande envergure, le Parc pourra, dans la limite de ses possibilités, en faciliter la réalisation.

#### Calendrier synthétique du dispositif :

- 2 juillet 2021 : le groupe de travail des délégués terminera le travail sur le règlement et le dossier de candidature et une pré-communication sera envoyée à l'ensemble des déléqués (affichage en mairie, annonce dans le bulletin municipal),
- 1er septembre 2021 au 15 mars 2022 : l'appel à projet sera ouvert et les porteurs de projets bénéficieront de l'appui de leur déléqué et du Parc pour construire ou faire évoluer leur projet,
- Juin/juillet 2022 : temps fort à l'occasion de l'AG des déléqués : remise de prix et présentation des projets lauréats.

M. WAHL souligne l'importance de cette initiative dans la mesure où nous rencontrons de plus en plus de mal à mobiliser les personnes dans les communes.

# 10. Signature du contrat de partenariat 2021-2024 entre le SYCOPARC et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

M. WEBER précise que le contrat de partenariat, bien que n'ayant pas de portée juridique, doit permettre d'acter les importantes relations qu'ont noué le SYCOPARC et l'AERM depuis de très nombreuses années. Accusé de réception en préfecture son préfecture son préfecture son préfecture et objectifs partagés entre les deux structures pour les 3 prochaines années et donne

Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021

des orientations financières afin de faciliter le circuit de validation des demandes de financements d'animation et de travaux déposés annuellement par le Parc pour quasiment un million d'euros par an.

Il est important de noter que ce contrat de partenariat est le premier à voir le jour au niveau national. Le SYCOPARC a été choisi comme premier signataire au regard de la qualité du partenariat et du caractère structurant et démonstrateur des opérations qu'il mène depuis de nombreuses années, en lien avec l'AERM, sur le territoire des Vosges du Nord.

L'AERM accompagne et soutient fortement l'activité du Parc tant au niveau financier que technique (NATURA 2000, programme LIFE, programme prairie, zones humides, opérations cours d'eau, monitoring...).

A la demande de Mme MARAJO-GUTHMULLER qui souhaite savoir si le projet autour de l'étang du Fleckenstein fait partie de ce contrat, M. GOETZMANN répond que non étant donné qu'il s'agit d'un projet porté conjointement par la Région Grand Est et le SYCOPARC.

Voix: 30

Pour : 30 Contre : 0

Abstentions: 0

<u>Décision</u>: Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide:

- d'autoriser M. le Président à signer le contrat de partenariat 2021-2024 entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le SYCOPARC tel que présenté en annexe,
- d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ses orientations.

## 11. Divers - Communication

#### Calendrier institutionnel:

- 2 octobre 2021 : Assemblée spéciale des délégués avec organisation d'ateliers d'évaluation intermédiaire (avec les nouveaux délégués régionaux et départementaux) M. WEBER propose que l'AG soit reportée à une date ultérieure.
- 15 octobre 2021 : Comité Syndical

#### Informations visites officielles:

- 13 juillet 2021 : Visite de Mme Maud LELIEVRE, présidente du Comité français de l'UICN. Tournée autour des enjeux des aires protégées et des relations hommes/nature Invités : M. François BONNET, délégué ministériel aux forêts. Les maires des communes concernées ont déjà répondu favorablement à leur présence.
- Octobre 2021 : Organisation prévisionnelle d'un comité de pilotage sur la définition d'un contrat de réciprocité avec Strasbourg et l'EMS (réunion dans les Vosges du Nord).

#### Actualités des pôles :

- Festival Au Grès du Jazz, édition 2021 : du 7 au 15 août
- Ouverture du site verrier de Meisenthal : 2 juillet Le musée du verre ouvrira ses portes en 2022.
   Présentation de l'exposition « D'ici et d'ailleurs A la croisée des Vosges du Nord »
- Exposition-restitution des travaux des étudiants de l'INSITU LAB à Preuschdorf, sur le site du carreau Clémenceau
- Dimanche 27 juin : Printemps du Patrimoine : visites de rénovations exemplaires
- A partir du samedi 26 juin : Visites du Dimanche les samedis et dimanches, sur réservation. 17 dates proposées jusqu'au 19 septembre, en français mais aussi en platt-allemand
- Film : Quand l'écologie sort du bois par King Georges, sur les chaînes du Grand Est. Les Vosges du Nord y sont largement mises à l'honneur
- Retour d'information sur la résidence de paysage à Loutzviller, en complément de nombreux

Accusé de réception en préfecture ateliers (réussir son Date de réception en préfecture ateliers (réussir son Date de réception en préfecture 20/10/2021

Date de réception préfecture : 20/10/2021

Date de réception préfecture : 20/10/2021

de construction bois, atelier découverte de la faune et de la flore locales, ...) se sont déroulés au mois de juin (retour bilan ultérieurement)

- Publication de la brochure sur le roseau
- Valeurs Parc et Randovosgesdunord : diffusion de films sur les hébergements marqués et valorisation sur les relais départementaux ADT et régionaux CRT
- Lancement du projet Interreg Espèces en danger : 6 juillet à Wingen
- Reprise des ciné-débats au cinéma de l'Amitié+ de Wingen-sur-Moder à partir du 24 juin
- Programme PAT Dépatouille ton assiette : rencontre agroforesterie à Walbourg, Marc Dufumier à Meisenthal le 22 juin...
- Jardiner pour la biodiversité : reprise des visites de jardins et passage du jury chez les jardiniers sélectionnés au concours
- Ouverture de l'Auberge du Donnenbach à partir du 4 juillet les samedis et dimanches des mois de juillet et août : buvette et petite restauration

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Président.

Michael WEBEF